

Enseignant chercheur



DOMAINE D'ACTIVITE

L'enseignant-chercheur a la double mission d'assurer le développement de la recherche fondamentale et appliquée et de transmettre aux étudiants les connaissances qui en découlent, que ce soit à l'université, en IUT ou encore dans les grandes écoles. L'activité principale de l'enseignant-chercheur en sciences de la Terre combine des travaux de recherche et des enseignements allant du niveau Licence (Bac +1/+3) à la formation doctorale (Bac +6/+8). Si une partie des enseignements se fait sous forme de cours, les aspects pratiques en laboratoire et sur le terrain tiennent aussi une grande place. Pour la partie recherche, l'activité de l'enseignant-chercheur est similaire à celle d'un chercheur. Une très grande majorité des enseignant-chercheurs travaillent au sein d'unités mixtes de recherche (UMR) associant une université ou le Muséum National d'Histoire Naturelle à un organisme de recherche (CNRS, IRD, INRA, CEA, Observatoires, ...).

MISSIONS

L'enseignement est dispensé dans un cadre horaire statutaire annualisé qui correspond à une moyenne de 10 à 12 heures par semaine durant 25 à 30 semaines. A ces heures présentiels s'ajoutent préparation des cours et contrôles de connaissance (examens, corrections, interrogations, etc.). L'enseignement théorique est divisé en cours et travaux dirigés (TD), et celui pratique est dispensé en salle (TP), sur le terrain, et en encadrant des stages individuels dès la 3^{ème} année de licence. La formation à la recherche se fait par le tutorat de stages de recherche de master 2^{ème} année et par l'encadrement doctoral. Peuvent s'ajouter des enseignements destinés à la formation initiale ou continue des professeurs du second degré. Enfin, pour ceux qui le souhaitent, la vulgarisation scientifique peut prendre des formes variées : intervention en établissement scolaire (par ex. la « main à la pâte »), réalisation de documents pédagogiques, rédaction d'ouvrages, sites internet, etc.

Ces activités pédagogiques s'accompagnent souvent de la gestion des filières de formation ou de la participation aux instances de gestion à différents niveaux d'organisation de l'université. Ces activités de gestion peuvent prendre une part importante en fonction des étapes de la carrière et des affinités personnelles des enseignant-chercheurs.

Les activités de recherche, identiques à celles d'un chercheur, peuvent prendre des formes très variées et se développer sous forme de travaux individuels ou en interaction au sein d'une équipe large.

La gestion de la recherche fait partie des tâches collectives au sein d'une équipe ou d'un laboratoire. Comme le chercheur, l'enseignant-chercheur participe à la préparation des contrats d'établissement, répond aux appels d'offre régionaux, nationaux et internationaux, rédige des bilans et rapports, établit de conventions ou contrats de recherche, etc. La relecture critique d'articles pour les revues de Géologie fait aussi partie des tâches de l'enseignant-chercheur.



Enseignant chercheur

QUALITES

Ouverture d'esprit, rigueur intellectuelle, aisance d'élocution, capacité à diriger une équipe sont des qualités indispensables de l'enseignant-chercheur. Il lui faut aussi être autonome tout en sachant travailler en équipe.

OPPORTUNITES et CONTRAINTES

Les avancements de carrière et promotions des enseignants-chercheurs tiennent compte, en principe, des trois volets d'activités : développement pédagogique, recherche, investissement dans des tâches d'intérêt collectif. La notoriété des recherches constitue souvent le critère mis le plus en avant au niveau national, à la différence des promotions attribuées localement, basées plus sur les tâches pédagogiques ou de gestion. Au total, une grande liberté de privilégier certaines activités existe, ainsi que celle d'en changer au cours d'une carrière.

Recruté au sein d'un établissement universitaire (IUT compris), d'une Ecole ou au MNHN, l'enseignant-chercheur ne peut effectuer une mutation que dans le cadre de l'ouverture d'un concours sur un profil lui correspondant. Il peut toutefois bénéficier à plusieurs reprises au cours de la carrière de période de détachement dans un organisme de recherche (CNRS ou autre) ou dans l'industrie, voire se mettre en disponibilité pour lui permettre de créer une entreprise.

Après plusieurs années d'expérience, un enseignant-chercheur peut exercer des fonctions à haute responsabilité : par exemple, diriger une unité de formation et de recherche (UFR), présider une université ou assurer des missions d'expertise auprès du ministre de l'Éducation nationale.

FORMATION

L'accèsion au poste de Maître de Conférences dans les universités et au MNHN passe par trois étapes : (1) l'obtention d'un doctorat, (2) la qualification, sur dossier, par les sections concernées du comité national des universités (CNU) et (3) le recrutement, après audition, par un comité de sélection (composé d'enseignants-chercheurs et chercheurs) dépendant de l'établissement proposant l'emploi. Compte tenu du nombre limité de postes disponibles chaque année, une expérience supplémentaire (en recherche et en enseignement) est souvent nécessaire. Un stage post-doctoral d'un an ou deux dans un centre de recherche ou une université étrangère renforce les possibilités de recrutement. L'accèsion à la fonction de Professeur passe par l'obtention d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et la sélection, après qualification, par l'établissement proposant l'emploi. Les concours de recrutement sur des postes de Maîtres de Conférences et Professeurs sont ouverts aux ressortissants étrangers sur la base de diplômes et critères équivalents.